



**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MESSANGES**

Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 26 Mai 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt six du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale CASTAGNET, Maire

Présents: CASTAGNET P, DUCRET-DESBIEY T, LAVIELLE G, COUDRAY J, BOUYRIE F, BOIREAU C, MAIA J, NABARRA P, RENGARD N, TORO L, NEDEY M, PREDHUMEAU P, LAUDOUAR E, BOUVART J.

Absents excusés : AROCENA U.

Ont donné procuration : AROCENA U à LAUDOUAR E.

Secrétaire de séance : BOUVART J

Date de convocation : 21 mai 2026

Ordre du jour :

Affaire n° 1 : Demande de subvention 4L Trophy

Affaire n° 2 : Travaux SYDEC- Eclairage Public

Affaire n° 3 : Projet de cession parcelle AB0060 Commune/ XL HABITAT

Affaire n° 4 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement Commune de Messanges/ CD40

Affaire n° 5 : Renouvellement convention cadre d'adhésion au service « Plan communal de sauvegarde »

Affaire n° 1 : Demande de subvention 4L Trophy

Madame la Maire présente à l'assemblée le projet de Matthieu Destisons et Lilou Brethes, originaire de Messanges, qui participeront au 1^{er} trimestre 2027 au 4L TROPHY. Il s'agit d'un raid étudiants organisé dans un but humanitaire à travers la France, l'Espagne et le Maroc

Elle précise que Matthieu Destisons et Lilou Brethes sollicitent une participation financière de la commune à leur projet.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une participation d'un montant de 200 €.

Affaire n° 2 : Travaux SYDEC- Eclairage Public

Madame la Maire présente l'étude technique technique et financière du SYDEC relative aux travaux de renouvellement d'un éclairage public vétuste Quartier Caliot. Elle précise le plan de financement comme suit : Montant Estimatif TTC 4 763 €, TVA préfinancée par le SYDEC 738 €, Montant HT 4 024 €, Subventions apportées par : SYDEC 2 213 € et collectivité 1 811 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de d'approuver l'étude technique et financière présentée par le SYDEC, de donner son accord pour la réalisation des travaux d'accepter la participation communale et précise qu'elle se fera exclusivement sur fonds libres.

Affaire n° 3 : Projet de cession parcelle AB0060 Commune/ XL HABITAT

Monsieur DUCRET DESBIEY Thierry, 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme informe l'assemblée que la commune souhaite céder la parcelle cadastrée AB0060, Lieu-dit Leplace - 40660 MESSANGES

Il précise que l'OFFICE FONCIER SOLIDAIRE « La Coopérative Foncière Aquitaine » dont XL HABITAT est membre souhaite acheter à la commune les parcelles susvisées

Cette vente permettra la réalisation d'un projet de construction d'habitations proposées à la vente sous forme de Bail réel solidaire conformément au permis de construire accordé en date du 05/03/2026

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver La vente de la parcelle de terrain sus-nommée, pour une superficie non garantie de 8 570 m², appartenant à la commune, au profit de l'OFFICE FONCIER SOLIDAIRE « La Coopérative Foncière Aquitaine » dont XL HABITAT est membre représentée par M. Imed ROBBANA. situé 73 Rue de Lamouly - 64600 ANGLET. Cette vente aura lieu moyennant le prix de 45 €/m², après avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Affaire n° 4 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement Commune de Messanges/ CD40

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 février 2022, la commune de Messanges a approuvé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le CD40 pour l'aménagement d'un giratoire sortie Nord de Messanges RD652.

Cet aménagement, au carrefour de la Route départementale 652, a pour objectif de garantir la sécurité des usagers du quartier Clos de Judas et du lotissement à bâtir, composé de 19 logements, et situé sur la parcelle cadastrée AB 312.

Elle précise que le projet de 19 logements portés par AEDIFIM a fait l'objet d'un recours et que, de ce fait, l'opération n'a pas encore été réalisée

Par décision du tribunal administratif de Pau en date du 12 juin 2024, décision confirmée par le Conseil d'Etat en date du 23 juin 2025, le recours à l'encontre du projet a été rejeté.

Elle indique à l'assemblée que, considérant le délai des procédures judiciaire précitée, il convient d'actualiser les termes et coût de l'opération dans le cadre d'une nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Ayant entendu la présentation faite par Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver la constitution et les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le CD40 et la commune de Messanges permettant la réalisation d'un giratoire au carrefour de la RD652, du quartier de Clos de Judas et du lotissement à bâtir, composé de 19 logements, et situé sur la parcelle cadastrée AB 312.

Affaire n° 5 : Renouvellement convention cadre d'adhésion au service « Plan communal de sauvegarde »

Monsieur Pierre NABARRA, référent du Plan Communal de Sauvegarde informe l'assemblée que le service PCS du CDG40 propose une convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette convention permettra l'élaboration d'un PCS et DICRIM et/ou la mise à jour de ce dernier.

L'élaboration ou la mise à jour des PCS et DICRIM permettra :

- De prendre en compte les modifications introduites par le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) arrêté par les services de l'Etat dans le département ;
- De prendre en compte tous les changements de personnels, de mise à jour des tableaux relatifs aux personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphone des élu-e-s et référent-e-s, ainsi que la mise à jour de la cartographie (notamment concernant le risque inondation) ;
- De réaliser une mise à jour du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ainsi que l'affichage obligatoire en mairie concernant les risques majeurs et, pour les communes concernées, le plan POLMAR (pollution maritime).

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur Pierre NABARRA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'approuver la convention cadre portant sur la création et la mise à jour du Plan communal de sauvegarde présentée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00

La Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Joelle BOUVART".

Joelle BOUVART